

N° 251

JUIN
JUILLET
1986

SNTRS

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
A. MONTJNTIN
57, avenue d'Italie 75013

le débat et l'action

Manifestations les 13 Mai et 24 Juin, rassemblements le 11 Juillet, de multiples prises de position (instances d'évaluation, AG de personnels) des milliers de signatures de pétitions... Il y a bien longtemps que la Communauté Scientifique ne s'était aussi largement mobilisée, c'est le résultat des attaques contre la Recherche publique. Le tableau est impressionnant et de plus en plus précis : -annulations budgétaires en 86 -préparation d'un budget 87 caractérisé par une régression des moyens aux laboratoires et de l'emploi scientifique, pour la première fois il y aura moins de postes d'ITA en 87 qu'en 86. - enfin, l'arrêt immédiat des travaux du Comité National entraîne une paralysie quasi totale du CNRS, tant au niveau des recrutements chercheurs et ITA qu'à celui de la vie des équipes. Aux embauches de titulaires sont substitués des contrats à durée limitée aussi bien pour les chercheurs que pour les ingénieurs. Les mesures de reclassement des ITA et les promotions de chercheurs sont interrompues.

Les principes de fonctionnement du plus grand organisme de recherche public sont mis en cause, le statut des personnels risque de mourir avant d'avoir vécu, les moyens budgétaires sont très en deça des besoins...

Le SNTRS-CGT a pris et prendra toutes ses responsabilités pour que les personnels mesurent l'ampleur du processus en cours et de la riposte nécessaire. Celle-ci ne doit pas connaître de trêve pendant l'été : le budget 87 continue à se discuter, une réforme du Comité National est à l'étude, le gouvernement et la direction refusent d'en discuter avec les organisations syndicales.

Des questions se posent : quel budget pour que le pays puisse assurer une politique de recherche ? Avec quelles structures ? D'autres questions étaient au coeur du débat de 81-82 : quelle politique de recherche et quelles relations avec la société ? Elles sont toujours d'actualité

et sous-jacentes aux mesures prises actuellement. A nous de les faire surgir et d'en débattre en particulier avec les ITA et les chercheurs. C'est le sens de notre proposition avec le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN d'Assises Nationales à la rentrée sur le thème "La Recherche, luxe ou nécessité sociale ?".

Toutes ces raisons ont conduit la CE à convoquer un CONSEIL SYNDICAL NATIONAL (CSN) les 23 et 24 Octobre. Prendre le temps de vérifier nos analyses et propositions de Congrès est nécessaire pour toutes les raisons que nous venons de préciser. Mais aussi parce qu'il y a un débat dans la CGT sur les orientations à prendre et parce la situation syndicale est en pleine évolution dans le pays et en particulier au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA. De ce point de vue, la décision de la FEN d'élargir son champ de syndicalisation relève d'une véritable entreprise de division du mouvement syndical. C'est la création d'une nouvelle confédération à terme qui est posée. Cette opération renforce la nécessité d'être vigilants et elle ne sera pas sans conséquences sur les grandes questions abordées dans la CGT depuis son 40ème Congrès concernant la syndicalisation des enseignants et celles posées à nous depuis des années : dépasser le syndicalisme catégoriel.

Sur ce dernier point et puisque cela relève de notre responsabilité, l'actualité nous autoriserait-elle à dire : "Maintenant, on peut !" ? Ce qui sous tendrait que nous bloquons des vannes depuis des années. Le débat depuis tout ce temps est beaucoup plus profond que cela, il se situe plutôt dans le "Comment fait-on ?" Le Congrès y a répondu en s'adressant aux chercheurs, en renforçant l'accord de concertation avec le SNCS-FEN (ce que lui-même vient de réaffirmer). Et plus encore en améliorant la pratique de la concertation, ce qui demande, il faut le reconnaître, des efforts tant au niveau national, qu'au plan local. Ce sera au CSN de dire si les propositions faites par la Commission Exécutive dans le document préparatoire (que vous trouverez dans ce BRS) sont de nature à faire évoluer la situation.

Enfin ce CSN, instance la plus représentative du syndicat entre deux congrès, procédera à un examen de la vie interne dans la CGT et des relations entre le SNTRS et la CGT. Relations qui se sont dégradées depuis plusieurs mois, ce qui ne peut satisfaire aucun d'entre nous et appellent une réflexion et une réaction de chacun d'entre nous. Parce que chaque syndiqué est responsable des orientations, de la pratique de son syndicat. Parce que ce qui est en jeu, c'est le droit pour le SNTRS-CGT de définir ses orientations à partir de l'analyse des réalités qu'il rencontre au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, et d'en discuter dans la CGT conformément à son principe d'organisation : le fédéralisme.

La lecture du document préparatoire au CSN permettra aux plus jeunes d'entre nous de mesurer la contribution du SNTRS pour une prise en compte par toute la CGT d'une dimension recherche dans le mouvement syndical de classe et notre attachement à ce que la définition d'une certaine conception de la recherche ne soit pas le seul fait des travailleurs scientifiques. Il faut continuer dans cette voie.

Il nous faut vérifier ensemble toutes ces démarches pour que le SNTRS-CGT puisse consacrer l'essentiel de son activité à mener les luttes nécessaires et à renforcer le syndicat.

C.DRIANCOURT
Secrétaire Générale Adjointe.

PROJET DE DOCUMENT 20/6/86 POUR LE CONSEIL SYNDICAL NATIONAL DES 23 ET 24 OCTOBRE 1986.

Depuis notre dernier CSN, de nombreuses questions se posent au syndicat : cadre politique nouveau lié au changement de majorité, mise en oeuvre de nouveau statut, formulation nouvelle de questions déjà posées à l'activité du syndicat, auxquelles s'ajoutent les questions propres à la vie du mouvement syndical.

Dans la perspective d'un nouveau CSN et pour contribuer à faciliter le débat du syndicat la CE a décidé de faire parvenir à chaque adhérent un document de synthèse élaboré sur la base de ses travaux.

1) PRINCIPAUX TRAITES DE LA SITUATION

Il n'aura pas fallu attendre bien longtemps pour que le nouveau gouvernement apparaisse sous son véritable jour.

Il est vrai que la gestion du gouvernement précédent s'est plus exercée à atténuer les effets de la crise qu'à les combattre, en renonçant à mettre en oeuvre une politique de transformation profonde de la société. En conservant le critère de rentabilité financière comme critère exclusif du développement économique et de l'action publique, les gouvernements MAUROY puis FABIOUS n'ont pas permis que la gauche conduise la politique de rupture avec le capitalisme sur laquelle elle s'était pourtant engagée en arrivant au pouvoir.

En ne répondant pas ou partiellement aux grands problèmes de notre société la gauche s'est affaiblie (électoralement et dans sa capacité à entraîner le mouvement populaire) sa crédibilité s'est trouvée atteinte.

C'est précisément cet affaiblissement que tente d'exploiter la nouvelle majorité : on assiste à une aggravation de la politique économique et sociale dans tous les domaines, la pression du patronat à peine contenue avant le 16 Mars peut s'exercer sans entrave. C'est la droite à l'état brut.

Passée la phase d'installation du nouveau pouvoir, les mesures promises sont mises en oeuvre : c'est un programme de régression économique, sociale, politique, et culturelle sans précédent qui se met en place.

DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI.

Le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter en même temps que s'allonge la durée du chômage, 4,6 % de techniciens et 10 % de jeunes de nos catégories en plus.

En 1985, 170 000 emplois ont été supprimés. Pour 1986, l'INSEE prévoit un accroissement du nombre de chômeurs au rythme mensuel de 10 000. Ce ne sont pas les "formations alternées" pas plus que les TUC qui vont redresser la situation. Qui plus est, les entreprises qui "accueilleront" des jeunes se verront subventionnées, moyen supplémentaire de toucher des cadeaux sous prétexte d'emploi.

Ce n'est pas la suppression de l'autorisation préalable de licencier qui viendra améliorer les choses.

DANS LE DOMAINE DU POUVOIR D'ACHAT.

En chute libre depuis 1982, le revenu disponible des ménages risque de diminuer encore après les mesures de blocage consécutives à la dévaluation (moins 5 % pour les cadres moyens). Parallèlement, la forme actuelle du système de rémunération est mise en cause. Dans le cadre d'une diminution de la masse salariale des entreprises, on voit apparaître le projet d'une décomposition de la rémunération en partie dite "monétaire" (salaire de base + intéressement) et en partie "non monétaire" (compléments personnalisés + cotisations sociales + retraite).

On voit se mettre en place tous les éléments d'une individualisation des salaires avec la possibilité d'une remise en cause des avantages sociaux.

LA DEREGLEMENTATION DE LA PROTECTION SOCIALE.

L'offensive du gouvernement Chirac contre la protection sociale est de la plus extrême gravité. Sous prétexte d'accroître l'autofinancement des entreprises, le gouvernement projette de laisser le financement de la protection sociale aux bons soins des compagnies d'assurances, ce qui permettrait surtout d'abonder le marché financier avec les sommes collectées. Conjugée à une nouvelle dégradation de l'hôpital public cette perspective nous rapprocherait d'une situation à l'américaine où le droit à la santé est inversement proportionnel à la fortune des malades.

La situation est d'autant plus dangereuse que le gouvernement précédent a transféré dans le domaine réglementaire toutes les mesures concernant le code de la Sécurité Sociale auparavant du seul domaine parlementaire.

LA PRIVATISATION DU SECTEUR NATIONALISE.

En décidant d'inclure dans le champ de la privatisation les entreprises nationalisées depuis la Libération, le gouvernement donne la mesure de sa détermination à déstructurer le tissu industriel pour mieux le livrer à la concurrence sauvage. On peut se faire une idée du résultat prévisible en regardant la réalité britannique. Entre Thatcher et Reagan, le gouvernement actuel ne manque pas d'inspiration en matière de régression. L'une des conséquences de cette privatisation risque d'être l'affaiblissement de la cohérence nationale.

LA DILAPIDATION DU SERVICE PUBLIC AUDIOVISUEL.

Le service public de l'audiovisuel est le premier secteur à souffrir de cette privatisation. Malheureusement éprouvée par la création d'une cinquième chaîne, indigne d'une projet culturel de gauche et dans des conditions inacceptables, la télévision est maintenant vendue au plus offrant. Le mouvement de protestation qui s'engage autour de l'appel de Télérama/l'Événement et avec les organisations de professionnels indique qu'il existe de grandes possibilités pour rassembler les gens sur des problèmes de société.

L'ATTEINTE AUX LIBERTES.

La résurgence des idéologies racistes et fascistes qui se trouve incarnée par le Front National et ses amis de la nouvelle majorité parlementaire conduit le gouvernement à s'attaquer aux droits des travailleurs immigrés et plus généralement à annuler toutes les mesures garantissant les libertés individuelles (rétablissement de la garde à vue, du contrôle d'identité arbitraire, chasse aux jeunes, chasse aux faciès). Tout cela est entrepris au nom de l'idéologie sécuritaire et en s'appuyant sur le "terrorisme", il en est de même des droits dans l'entreprise avec la multiplication de licenciements prononcés à l'encontre de délégués syndicaux. Au CNRS, pour la première fois les différents physiciens qui sont intervenus publiquement à propos de la catastrophe de Tchernobyl se sont vus rappeler à l'obligation de réserve.

L'ALIGNEMENT SUR REAGAN.

Le dernier sommet de TOKYO a traduit une large unanimité des chefs d'Etat occidentaux dans la prétendue "lutte contre le terrorisme" qui apparaît plutôt comme une allégeance au terrorisme d'état pratiqué par les U.S.A. Tandis que les propositions de paix présentées par le gouvernement soviétique sont unanimement et systématiquement rejetées.

L'exploitation éhontée et scandaleuse de la catastrophe de TCHERNOBYL a même permis de présenter l'URSS comme LA puissance dangereuse alors que J.Chirac est en train de lier l'avenir scientifique et technologique de la France au programme américain IDS qui n'est rien d'autre qu'un programme destiné à renforcer la puissance des armes de destruction en masse.

2) LA SITUATION DANS LA RECHERCHE

Les annulations de crédit sous forme d'autorisations de programme (AP) prononcées contre le budget de la recherche représentent le tiers (3 milliards sur 10 milliards) du total des annulations du budget de l'Etat : ce qui signifie clairement la fin de la priorité de la recherche. La décroissance des moyens prévus pour 86 sera de 4 %, à opposer aux 4% de croissance prévus par le Plan Triennal. En voulant préserver les programmes de développement technologique le gouvernement provoque une décroissance dangereuse des moyens des organismes publics à vocation fondamentale : les grands équilibres déjà précarisés par la faible progression antérieure des crédits se trouvent mis en cause. -Equilibre entre recherche fondamentale et recherche technologique, entre financements privés et publics avec une tendance prévisible au retour d'une contractualisation sauvage des actions, équilibres à l'intérieur des programmes d'établissements- Enfin l'avenir d'une action coopérative qui s'appuie sur un potentiel national fort est remis en question.

LES CONSEQUENCES DE LA PRIVATISATION.

La recherche est appelée à jouer un rôle différent que dans la politique précédente où elle a joué un rôle d'accompagnement de la politique de "modernisation" industrielle à l'intérieur d'une structure publique reconnue, notamment comme fonction de pilotage et d'assistance des industries.

Ainsi l'ANVAR a redistribué les fonds du FIM et le Fonds de la Recherche assurait le financement des programmes.

La logique de la privatisation entreprise au nom de l'idéologie libérale conduit à transformer les aides indirectes précédentes en subventions directes : l'ANVAR et le Fonds de la Recherche sont amputés de 40 %, et quoiqu'en dise Mr DEVAQUET, les EPST sont menacés en tant qu'organismes autonomes. Leur capacité à conduire une politique de recherche propre est notoirement incompatible avec le "libéralisme" qui signifie d'abord la libération des entraves à la concurrence du capital. Casser la recherche publique est compatible avec la déréglementation de la protection sociale et la déstructuration du tissu économique.

Il est essentiel de bien comprendre ces différences entre les politiques de recherche en liaison avec les conceptions différentes de l'Université qui s'affrontent. Ignorer ces différences ne facilite pas la compréhension.

DANS L'UNIVERSITE.

Sous prétexte d'autonomie, le projet de loi sur l'Enseignement Supérieur ne vise rien d'autre que l'instauration d'un système universitaire concurrentiel fondé sur une sélection accrue des étudiants et la mise en cause implicite du caractère national des diplômés.

Déjà lourdement handicapées par les suppressions d'emplois du précédent gouvernement les universités sont menacées dans leur mission fondamentale de service d'enseignement public.

L'appel du GERUF à la privatisation des universités n'a pas été sans écho. Les liens entre le CNRS et l'Université vont être mis à rude épreuve. Raison supplémentaire pour que nos liens avec l'UNSES-CGT ne se relâchent pas et permettent, dans le respect de notre identité réciproque, l'action pour la défense du service public.

CONSEQUENCES POUR LE CNRS.

C'est le retour à un niveau équivalent à celui de 1979 en moyens par chercheur. La baisse du soutien de base à l'intérieur des modes d'action du CNRS se trouve aggravée par une progression des emplois qui est maintenue à 4 % et sans que les autres catégories de moyens ne connaissent une progression.

Un secteur comme le SPI qui émergeait à la filière électronique risque de se trouver dans une situation critique en raison des amputations frappant le Fonds de la Recherche.

Les programmes de coopération inter-organismes sont mis en cause par la façon dont vont s'opérer la répartition des annulations à l'intérieur de chacun des établissements.

Il est maintenant certain que les grandes machines vont devoir s'arrêter avec toutes les conséquences prévisibles sur les actions en coopération et le déroulement des programmes prévus. Globalement pas un secteur n'échappera à une réévaluation de ces projets.

La campagne de recrutement et de promotion qui ne devait pas être atteinte cette année est remise en cause par la décision de suspendre le Comité National. Pour 1987, la "Lettre de cadrage" de J.Chirac aux ministres affiche 40 mds d'économie et une réduction de 1,5 % des effectifs à laquelle le CNRS ne devrait pas échapper.

En quelques semaines, le nouveau gouvernement a remis en cause les moyens et les principes sur lesquels le CNRS repose depuis 1982.

3) QUELLE ACTIVITE POUR LE SNTRS ?

LA BATAILLE DE L'EMPLOI.

Elle reste la priorité de notre activité. C'est la lutte pour la résorption des classements, l'intégration des mi-temps, le reclassement des assistants-ingénieurs. C'est aussi la lutte contre les emplois précaires, pour une politique d'embauche dynamique.

LES ASSISTANTS-INGENIEURS.

Comme nous le redoutions, le refus de dégager les moyens nécessaires à l'intégration de tous ceux qui exercent une qualification de niveau 4, a conduit à ne retenir que 1 205 2B-2D sur les 2 628.

-- Cette élimination s'est opérée par votes bloqués et sans que personne ne puisse savoir sur quels critères, si bien qu'un doute sérieux est jeté sur la qualité du travail effectué sur les dossiers.

-- Mécontentement et malaise se sont emparés des gens exclus de cette intégration : il nous appartient de prendre contact avec eux pour les organiser et leur proposer sans tarder de nouvelles initiatives pour que tous ceux qui exercent au niveau 4 soient intégrés.

LES MI-TEMPS.

La direction a décidé d'opérer les intégrations des gens souhaitant passer à temps complet ce qui constitue une sélection inacceptable entre tous ceux qui ont fait reconnaître leur droit à titularisation à égalité avec chaque agent du CNRS, ensuite cette méthode interdira tout effet de cascade.

146 candidatures sur 224 ont été retenues par la commission du 10 Juin, on est encore loin des 750 mi-temps recensés.

Par ailleurs la Direction semble décidée à ne pas admettre d'effet rétroactif pour ces agents. A cela s'ajoute le fait qu'elle a indiqué ne pas savoir si elle aura les moyens pour continuer l'intégration en 87. Autant de raisons d'inquiétude qui rendent indispensable l'action pour mener à son terme cette titularisation.

PRIME ET INDIVIDUALISATION.

Plus généralement, on observera que les primes du prochain semestre sont reconduites, ce qui doit être mis à l'acquis de notre activité dans ce domaine. Cependant, les I.E. n'ont pas tous le même taux, la distinction entre ex-1B et ex-3A se trouvant maintenue. Ce qui institue dans les faits une individualisation des rémunérations à l'intérieur d'un même grade. Quant aux administratifs, ils continuent de subir une discrimination inadmissible.

LE STATUT : UNE MISE EN OEUVRE QUI TRAINÉ.

Les retards dus à la tergiversation permanente du précédent ministère continuent de peser sur la mise en place des structures et moyens de fonctionnement du nouveau statut pénalisant d'autant les agents en place et l'activité des unités en freinant les recrutements (400 postes sont à pourvoir).

Les CAP ne pourront se mettre en place qu'après les vacances.

LES CONCOURS.

Il en est de même pour les concours : l'arrêté d'ouverture des concours n'est toujours pas paru. Tant qu'il n'est pas sorti, il n'existe aucune garantie que les possibilités ouvertes au budget soient utilisées. Alors que les dossiers sont actuellement dans les A.D., la seule chose connue est la date limite de dépôt : le 8 Juillet.

Depuis la décision d'interrompre le Comité National, tous les concours sont suspendus de même que les procédures de reclassement. Désormais, les nouvelles embauches seront effectuées sur contrat à durée déterminée.

LA CAMPAGNE DES CAP.

Les élections qui vont se dérouler prochainement, constituent une nouvelle échéance qu'il nous faut aborder en ayant conscience qu'elles détermineront non seulement l'état du rapport de force du moment mais la représentativité du syndicat et les moyens qui en découlent pour une période de 3 ans.

Pour gagner ces élections il ne nous faut pas seulement organiser une bonne campagne et avoir des candidats compétents ; il nous faut également une conception des avancements, et de la carrière comprise et acceptée par le plus grand nombre de nos collègues.

A PROPOS DE QUELQUES QUESTIONS SUR LES CAP ET LA QUALIFICATION...

La tenue prochaine des CAP pose quelques questions sur l'attitude du syndicat devant les changements de classe qui constitueront leur activité principale.

Le SNTRS-CGT s'étant prononcé sans ambiguïté pour qu'à chaque niveau de qualification correspondent un grade (ou une catégorie), c'est très logiquement qu'il a combattu dans le nouveau statut le maintien des classes en vigueur dans la plupart des statuts de la fonction publique.

L'institution de classes dans un corps est effectivement un barrage supplémentaire dans la carrière de gens pourtant au sein d'un même grade.

La solution qui semble aller de soi consisterait à ignorer les passages de classes et par conséquent à ne pas s'enfermer dans une discussion sur les critères à retenir, pour aussi logique qu'elle soit cette attitude revient à ne retenir que le critère de l'ancienneté pour les futurs candidats.

On peut objecter que cette "logique" a pour conséquence pratique que dans le seul endroit où le syndicat aura à se prononcer sur une évolution de carrière il adoptera une démarche qu'il a toujours combattue !

On peut aussi objecter qu'en adoptant une telle attitude le syndicat expose sa crédibilité aux yeux des gens qui souhaiteront se voir juger d'abord sur la base de leurs compétences et ceci indépendamment de leur sentiment sur l'opportunité des classes...

Il nous paraît nécessaire d'affronter cette question en réfléchissant collectivement sur les avantages et les inconvénients de telle ou telle position non seulement par rapport aux principes que nous avons toujours défendus, mais également par rapport à l'impact de notre décision parmi les gens.

Dans un autre ordre d'idée, il nous faut également évaluer de la manière la plus "objective" l'application de notre conception de la qualification dans les processus de reclassement.

S'il est, en effet, fondamental à nos yeux que la notion de qualification ne se mesure pas exclusivement au nombre et la qualité des diplômes mais en tenant compte des compétences acquises dans le travail, il est non moins fondamental que notre position ne soit pas perçue comme une sorte de "priorisation" de la qualification "sur le tas". De là, à accréditer l'image d'une CGT "ouvriériste" il n'y aurait qu'un pas que d'aucuns franchiraient volontiers !

De cela, il ressort que nous devrions enrichir notre conception de la qualification : sauf à ne retenir qu'une conception statique de la qualification il faudrait approfondir le rapport qualification/formation (cette dernière apparaissant de plus en plus comme un critère de qualité de la qualification notamment par son action de mise à jour), ceci admis il reste difficile de ne comparer que les niveaux apparents de la qualification (poste, diplômes, etc.,). En effet, le contenu théorique de plus en plus nettement affirmé des qualifications (en particulier dans la recherche) conduit à évaluer avec précision (réévaluer ?) l'égalité que nous postulons entre formation sur le tas et formation "intellectuelle" au moins pour les métiers "qualifiés".

Il apparaît également que notre refus net de toute intégration de critères subjectifs dans l'appréciation des carrières ne devrait pas donner à croire que pour nous il ne pourrait y avoir de différences sensibles dans la manière dont mettent en œuvre leurs compétences des gens d'un même laboratoire et de qualification égale.

Il n'y a d'ailleurs aucune raison pour que nous laissions ce débat aux autres et encore moins que nous l'évitons : la CGT étant preneuse du débat sur l'utilisation des gains de productivité dans l'industrie pourquoi ne nous interrogerions-nous pas sur la notion même de productivité appliquée à nos métiers ?

4) LA SITUATION SYNDICALE AU CNRS

LES RELATIONS AVEC LA "PLATE-FORME".

Depuis plusieurs mois, au plan national, nos relations avec le SNCS et le SNPCEN se sont renforcées et les difficultés qui ont dû apparaître, ici ou là, se sont applanies sur la base de notre concertation.

Cette union syndicale nous a permis d'affronter ensemble les grandes échéances et de rester la première force intercatégorielle dans nos organismes. Elle a également permis à nos syndicats d'être dans l'action à de nombreuses reprises. Satisfaisante sur le plan national, cette concertation est encore insuffisante au niveau local.

AVEC LA CFDT.

Nous avons à l'égard de la CFDT une position constante de disponibilité pour toute discussion sur l'action en faveur de la défense du CNRS et des personnels.

Cette recherche de l'unité d'action se conçoit dans le respect de notre identité et sans que nous cherchions à imposer nos orientations ni nos conceptions de l'action syndicale, mais elle est inséparable de notre expression autonome et de la critique des positions syndicales qui nous paraissent erronées ou dangereuses. Dans la dernière période, l'approbation par la CFDT des budgets que nous considérons dangereux pour le fonctionnement des unités ou sa résignation devant les mesures concernant les A.I. ou les primes des administratifs lui sont apparus (très logiquement d'ailleurs) incompatibles avec les actions que nous avons développées avec nos partenaires. Nous continuons de penser que partout où l'action commune est possible sur des aspects ponctuels, généraux ou locaux, elle doit être conduite sans réticence.

Cette attitude est d'ailleurs valable pour toutes les organisations syndicales (FO et CGC).

5) LA QUESTION DES CHAMPS DE SYNDICALISATION

--1) LA POSITION ACTUELLE DU SYNDICAT (EXTRAIT DU CONGRES)

68. Le 16^e congrès du SNTRS-CGT appelait à poursuivre la réflexion sur l'avenir de nos relations avec le SNCS-PEN en partant de l'accord de concertation, le 17^e congrès a été l'occasion de faire le point sur ces questions en constatant, d'une part "l'aspiration générale des personnels à l'unité exprimée dans la revendication d'un statut unique, l'évolution intervenue dans le travail scientifique et son organisation", et d'autre part, "la situation particulière dans laquelle se trouvent les chercheurs du CNRS et de l'INSERM qui sont les seuls chercheurs de tous les secteurs publics et privés à ne pas être syndiqués à la CGT".

69. Lors de son dernier congrès, le SNCS-PEN a abordé la question en ces termes : "(...) Aujourd'hui, le chercheur ne peut se définir en lui-même. Il se définit dans les rapports au travail au sein des équipes.

Le chercheur n'est pas seul à agir et décider. L'ingénieur, le technicien, l'administratif, l'ouvrier non plus. Seuls leurs rapports dans les apports propres de compétences sont capables de progrès. Cela doit être pris en compte dans la vie syndicale dans toute sa complexité, notamment sans gommer la réalité des rapports hiérarchiques.

Ne pas prendre en compte ces réalités dans nos pratiques, ne pas maîtriser dans nos stratégies les mouvements qui se produisent, reviendrait à reproduire un syndicat de chercheurs qui serait rapidement la proie facile d'un corporatisme étroit. Peut-être resterait-il "fort", mais d'une force sans âme. Il entraînerait alors les Chercheurs à une vision étriquée des choses tentant de soustraire leur intervention dans le mouvement de la société, en les repliant sur leurs seuls problèmes catégoriels. La politique, y compris de recherche, se ferait sans eux, même s'ils gardaient l'illusion qu'ils y jouent un rôle. La recherche y perdrait avec eux.

Il est donc de notre devoir d'être porteurs dans le débat de fond, à partir des réalités produites par notre histoire syndicale, des mutations à faire accomplir au SNCS. C'est l'avenir du syndicalisme chercheur qui se construit aujourd'hui dans le SNCS et qu'il faut faire converger plus fortement avec celui des ingénieurs, techniciens et administratifs et leur SNTRS-CGT (...)

Il nous faut avancer, pour une meilleure solidarité des catégories des établissements publics, pour l'ouverture aux réalités socio-économiques, pour jeter les bases d'un nouveau type de syndicalisme intégrant ces questions. Bien entendu, il ne peut s'agir d'une démarche symbolique ou administrative, en aucune manière il n'est question de se substituer au travail de construction des rapports de force, mais signifie clairement qu'il faut s'engager à la résolution de ces problèmes au risque de voir périr notre influence ou de renforcer le courant sensible à la gestion de la crise. Poser donc la question des insuffisances liées à la division d'un syndicalisme catégoriel est donc bien d'actualité. Ce qu'il faut à partir de là, c'est proposer des solutions permettant de faire évoluer la contradiction vers un dépassement. Avec le souci de renforcer le courant syndical qui s'est rassemblé dans le soutien à la liste d'union pour les élections au conseil d'administration. Ce courant syndical est la première force au CNRS, avec 34,4 % des voix (...)

Au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA, la signature d'un accord de concertation avec le SNTRS-CGT qui permettait une action commune ITA-CHEURCHERS, sa confirmation et son renforcement ont contribué à mieux cerner une démarche originale, dans le mouvement syndical français, de formations n'appartenant pas aux mêmes fédérations, mais développant un accord lié à leur appréciation commune du rôle des organismes de recherche.

Suffit-il maintenant d'en rester à l'accord de concertation tel qu'il est ? La question est ouverte. Au 27 congrès, en affirmant et en approfondissant l'orientation actuelle, de faire un pas en avant, tout en signifiant clairement la place du SNCS dans la FEN "

(Extrait de la motion Unité et Action adoptée majoritairement par le 27^e Congrès du SNCS)

70. La question vaut d'être posée. Signé il y a 17 ans, l'accord de concertation ne peut prendre en compte les mutations considérables qui ont modifié le CNRS, ses

rapports à la société, ni les évolutions intervenues dans la composition socioprofessionnelle des équipes avec leurs conséquences sur les rapports de travail et la définition des politiques scientifiques, ainsi que sur le syndicalisme.

71. Le SNTRS-CGT considère que le maintien de deux syndicats sur des bases essentiellement catégorielles ne correspond à aucune réalité, au contraire, il est préjudiciable à la démarche intercatégorielle préconisée par les deux syndicats parce qu'il sépare arbitrairement les catégories de travailleurs scientifiques selon des critères dépassés.

72. Alors que le développement des sciences résulte aujourd'hui de la mise en mouvement complémentaire des outils, des théories et des politiques. Cette complémentarité fait défaut au SNCS comme au SNTRS et n'est pas vraiment compensée par l'accord de concertation.

73. Pour ces raisons, le SNTRS considère qu'on ne peut en rester à l'accord de concertation au risque de perdre progressivement les avantages que sa dynamique a pu procurer à chacun des syndicats.

74. De plus, le maintien d'un syndicat FEN parmi les ITA du CNRS crée une situation dans laquelle la CGT se trouve isolée en restant la seule organisation à ne pas syndiquer toutes les catégories de travailleurs scientifiques.

75. Ainsi, la clause selon laquelle le SNCS et le SNTRS s'engageaient à ne pas déborder leur champ de syndicalisation a été détournée par la FEN, pour laquelle cette clause est nulle.

76. Le SNTRS constate que malgré les appels qu'il a adressés à la FEN depuis 6 ans, cette dernière a choisi de rester parmi les ITA, ce qui le met en situation de prétendre à syndiquer toutes les catégories de travailleurs scientifiques, y compris le contractuels de physique nucléaire (lorsque le SNPCEN aura décidé de se dissoudre à l'issue de l'intégration des personnels dans le nouveau statut).

77. Le congrès mandate la future direction du syndicat pour que s'engage avec le SNCS-FEN une discussion sur l'unification syndicale, l'approfondissement de la démarche intercatégorielle et la mise en échec de la division syndicale.

--2) L'ENVIRONNEMENT SYNDICAL ET SON EVOLUTION.

Les initiatives de la FEN tendant à ouvrir son champ de syndicalisation à des catégories étrangères au monde de l'enseignement (police, collectivités locales...) doivent retenir toute notre attention. Après que FO ait lancé une offensive en direction des enseignants, il semble probable que le mouvement syndical se trouvera bientôt confronté à une nouvelle répartition des champs d'intervention. Cette situation pose également le problème des "OPA" politiques sur le mouvement syndical. Notre syndicat se trouve dans une situation complexe, puisqu'il lui faut à la fois :

- 1) Prolonger une réflexion autonome sur son propre avenir.
- 2) Maintenir une stratégie d'alliance avec le SNCS.
- 3) Tenir compte de l'évolution de son environnement syndical.

Autrement dit, il nous faudra parvenir à dégager une position qui corresponde bien à l'expérience et à l'opinion de la majorité du syndicat tout en intégrant l'idée que la perspective d'un syndicat intercatégoriel concerne également le SNCS (à moins d'envisager une décision unilatérale qui ne nous placerait certainement pas dans les meilleures conditions pour rassembler les intéressés), cette dernière hypothèse ne correspond pas à l'orientation définie par nos précédents Congrès excluant toute démarche administrative.

Il est également difficile d'ignorer l'existence d'un courant à l'intérieur de la CGT qui se prononce ouvertement pour la syndicalisation des enseignants, même si elle ne concerne que les enseignants, cette position exprime l'opinion d'un bon nombre de militants de la CGT à l'égard de la FEN et du rôle souvent négatif qu'elle a joué lors des négociations dans la fonction publique.

Enfin il faut aussi tenir compte de l'existence d'une fraction animée par d'anciens responsables du SNCS, qui travaille activement à la constitution d'un "autre syndicat CGT (?)" en s'efforçant de trouver des relais parmi nos adhérents.

Quelques soient ces difficultés, la CE considère que le SNTRS doit pouvoir affronter cette question à partir de sa propre expérience et de ses propres orientations en ayant comme seul objectif le renforcement du syndicalisme de classe et de masse au CNRS. Cette question ne peut être circonstancielle.

Ce qui oblige à tenir compte de la situation du SNCS à l'intérieur de la FEN, lequel de son côté s'oppose à toute modification unilatérale des champs de syndicalisation comme vient de le rappeler son Conseil National.

Tenir compte de tout cela à la fois ne peut en tous les cas signifier le refuge dans l'immobilisme.

La CE propose

- 1) de conduire un débat dans la presse du syndicat jusqu'à la période du Congrès.
- 2) d'ouvrir une tribune de discussion dans la presse du syndicat jusqu'à la période du Congrès.
- 3) de rechercher avec le SNCS les conditions pour conduire ce débat avec les chercheurs tout en réaffirmant notre attachement au maintien et à l'enrichissement de notre concertation avec le SNCS.

6) LA SITUATION DANS LA CGT

Fondé en 1948 par des militants attachés à promouvoir au sein de la Confédération Générale du Travail une activité syndicale de classe parmi les ITA du CNRS, le SNTRS (SNPTA à l'époque) est resté fidèle à son appartenance, quel qu'aient pu être les circonstances (scission de la tendance qui a conduit à la création de FO, ou création de l'autonomie par les enseignants de la FEN).

L'attachement à la CGT et l'engagement du SNTRS dans la création puis le développement de l'activité spécifique au sein de l'UGIC devenue l'UGICT ont caractérisé la démarche constante de ses directions successives.

C'est ainsi que le SNTRS a été l'un des tout premiers syndicats du service public adhérent à l'UGICT. En recueillant plus de 30 % des voix parmi les ITA (contre 7 % parmi les ITC pour l'UGFF), le SNTRS reste l'un des syndicats ITC le plus influent de la fonction publique.

A l'intérieur du mouvement CGT des fonctionnaires, le SNTRS a toujours été dans une situation particulière, d'abord en raison du caractère marginal du travail scientifique dans le service public de l'époque dominé par les fonctions administratives et de gestion de l'appareil d'Etat et en raison du statut original des contractuels du CNRS qui s'est étendu rapidement à l'ensemble des fonctions scientifiques et techniques des principaux établissements publics de recherche.

L'existence de ce statut a permis d'apporter une réponse durable aux incertitudes qui pesaient à l'époque sur les personnels de recherche, mais en même temps il a constitué une pression contre le Statut Général dans la mesure où les gouvernants y ont vu l'opportunité de mettre en sommeil certains corps de fonctionnaires. (ce fut le cas des titulaires de l'Université).

Dans ces conditions, les luttes conduites par le SNTRS pour obtenir des garanties statutaires et ensuite pour améliorer le statut des contractuels ont pu apparaître comme le renoncement à la titularisation en même temps qu'un danger pour les fonctionnaires. Il en fut de même lorsque le le SNTRS s'est battu avec le SNCS pour l'intégration des Hors-Statuts provoquant la première et la plus vaste intégration du service public, des camarades de la Fonction Publique se demandèrent si l'objectif ne risquait pas de renforcer la contractualisation.

Si le SNTRS avait dû s'en tenir à une attitude "solidaire" au sens strict, nous n'aurions pas intégré un seul Hors-Statut et nous n'aurions pas obtenu l'article 46. On constate que l'origine de nos désaccords remonte à loin. Récemment, on a même vu les représentants de l'UGFF siégeant en Conseil Supérieur de la Fonction Publique voter contre le statut de la Recherche sous prétexte que la catégorie des Assistants-Ingénieurs constituait une mise en cause du cadre A, et ce malgré la position de l'ensemble des syndicats concernés et la FERC-CGT.

Ces rappels permettent de mesurer l'insertion profonde du SNTRS dans la CGT. Il y faudrait ajouter sa contribution au mouvement interprofessionnel au travers de tous ses adhérents qui militent au niveau confédéral ou au niveau départemental.

Le SNTRS s'est toujours comporté dans la CGT comme un syndicat indépendant dans l'analyse de sa réalité et exigeant dans la prise en compte par la CGT de la dimension de la recherche et de ses enjeux pour la classe ouvrière.

L'existence de divergences entre le SNTRS et certaines organisations confédérales n'est pas nouvelle, elle participe de la diversité naturelle qui a toujours fait la richesse de la CGT. C'est pourquoi toutes les appréciations qui peuvent mettre en doute l'engagement du SNTRS dans le syndicalisme de classe, comme celles auxquelles la CE du 20/3/86 a dû répondre (annexe) sont totalement inexplicables.

Les contributions du CSN du SNTRS au 42ème Congrès de la CGT ont précisément témoigné de son attachement à enrichir l'analyse de la CGT et à en faciliter la compréhension par le plus grand nombre.

Ainsi le précédent CSN a estimé qu'il fallait suggérer une présentation de la crise plus contrastée que dans le document préparatoire et que la crise, comme tout phénomène est nécessairement contradictoire, porteuse d'aspects totalement destructurants elle contient aussi les germes de son propre dépassement, elle est porteuse des mutations productives, sociales et culturelles dont la CGT doit être l'interprète et le stimulant.

Dans la mesure où il s'agit de mieux comprendre un phénomène sur lequel existent plusieurs approches possibles à l'intérieur d'une analyse de classe, il nous paraît nécessaire que la CGT continue d'encourager ces approches qui seules peuvent éviter le recours à des démarches dogmatiques ou des slogans répétitifs ne favorisant pas la lutte contre les idéologies d'aménagement de la crise.

Vouloir une CGT encore mieux en mesure d'appréhender l'ensemble des mutations pour y apporter une réponse syndicale convaincante ne s'oppose pas à une démarche combative comme le redouteraient certains responsables qui ont cru voir dans ces propositions un désaccord du SNTRS avec l'analyse (ou les analyses ?) de la CGT.

7) UNE DETERIORATION PREOCCUPANTE

Cependant l'existence de divergences que d'aucuns persistent à considérer fondamentales ne peut pas suffire à encourager une détérioration de nos relations avec les instances de la CGT (nationales, départementales ou locales) comme l'ont vécu plusieurs militants du SNTRS, pouvant aller parfois jusqu'à l'affrontement.

Elles n'autorisent pas non plus à ignorer notre syndicat dans des communiqués relatant les luttes des travailleurs scientifiques du CNRS, de l'INSERM dont il est l'initiateur avec le SNCS.

Il est indiscutable que le climat s'est alourdi depuis ces dernières semaines au point que peut se poser la question des objectifs poursuivis par ceux qui retiennent plus facilement nos divergences que nos convergences. Depuis quelques semaines le secteur recherche et technologie de la CGT publie un bulletin notamment diffusé parmi les personnels du CNRS qui ne sont pas tous membres de notre syndicat. Si rien n'interdit cette diffusion, il est totalement anormal qu'elle serve à mettre en cause directement l'orientation d'un syndicat. Cette démarche est d'autant plus préoccupante que ces bulletins portent des appréciations sur le CNRS qui ne correspondent pas aux analyses de notre syndicat et qu'ils font écho aux critiques portées contre le SNTRS et appellent au "dépassement des champs catégoriels".

Une telle activité ne peut que favoriser la confusion, désemparer nos adhérents et affaiblir notre syndicat, sans compter qu'elle porte préjudice à toute la CGT. Elle contient les germes d'une déstabilisation de tout le mouvement syndical de lutte au CNRS, à l'INSERM et rend difficile la préservation de notre unité.

Le SNTRS étant une organisation majeure où chaque opinion compte et où chaque adhérent a le droit absolu de faire connaître et défendre ses opinions sur l'orientation et la pratique du syndicat, la CE du SNTRS invite TOUS LES ADHERENTS à prendre la mesure de cette situation sans la surestimer ni la banaliser et à faire savoir ce qu'ils en pensent. En tout état de cause, il faut mettre un terme à cette situation. Il est devenu indispensable que le syndicat puisse consacrer l'essentiel de son activité à l'action pour la défense des personnels, le CSN dira si l'activité de la direction du syndicat est conforme à ses orientations et à celles de la CGT. Dans le cas contraire, il devra convoquer le plus rapidement un Congrès extraordinaire afin que le syndicat puisse se doter d'une direction capable d'incarner et de défendre son orientation.

Ce qui est en jeu, c'est le droit pour le SNTRS-CGT de définir en toute indépendance ses orientations et sa pratique à partir de son analyse et de l'expérience qu'il a de sa propre situation.

Montreuil, le 13 Mars 1986

M. Alain MONTINTIN
S.N.T.R.S. - C.G.T.
57, avenue d'Italie
75013 PARIS

Chers Camarades,

Nous venons de prendre connaissance de SNTRS-
Information n° 7, consacré aux "Journées Fédérales et
au plan de travail de l'UGFF".

Je m'en tiendrai ici bien sûr à vos appréciations
sur le plan de travail de l'UGFF.

Vous tentez d'accréditer l'idée, auprès de vos
militants, que la direction de l'UGFF ne respecte pas
les orientations de son 18ème congrès, en mettant en oeuvre
un plan de travail contraire à ces orientations.

Pour ce faire, et en misant sur la méconnaissance du
contenu réel des travaux du 18ème congrès, vous avez recours
à un procédé classique, celui de l'amalgame et de la défor-
mation des faits et des votes.

La différence de rédaction que vous citez entre le
document préparatoire et le document amendé d'orientation
du 18ème congrès, indiquant qu'il est décidé de mettre en
débat le principe de la réorganisation d'ensemble du syn-
dicalisme des fonctionnaires de l'Etat, des Régions, des
Départements et des Communes et de leurs EPA, concerne et
vous le savez fort bien, la perspective de création à
terme d'une seule Fédération CGT correspondant à l'ensemble
tout à la fois homogène (1 Statut Général, 1 Code des
Pensions, une politique salariale commune, etc...) et diver-
sifié (existence de statuts particuliers, etc...) que
constitue la Fonction Publique française.

Le plan de travail de l'UGFF ne porte donc pas sur
cette question ; il indique seulement que nous appelons
les militants à améliorer encore la coopération déjà
largement existante avec la Fédération des Services Publics
CGT.

.../

Vous persistez, au mépris de la clarté du document
d'orientation sur ce point (il a été, sur proposition de la
direction sortante de l'UGFF, renforcé pour un maximum de
précision et netteté) de vouloir faire croire, pour susciter
des réflexes de patriotisme d'organisation, que l'UGFF veut
détruire l'existence de structures syndicales nationales
correspondant aux différents Ministères, grandes directions
en leur sein, ou les organismes nationaux tels que les vôtres.

On peut créditer de bien des maux l'UGFF, mais quand même
pas de stupidité et d'incohérence ! Car il serait stupide de
faire fi des formes d'organisation de l'appareil d'Etat !
Toute la démarche qui inspire les évolutions à mettre en oeuvre
dans le syndicalisme des fonctionnaires, s'inspire de 3 axes
inséparables /

- 1/ - Créer la cohérence solidaire sur la base de leurs intérêts
communs et des enjeux du service public, de tous les fonc-
tionnaires relevant du Statut Général et des agents publics
ayant décidé de rester non titulaires ou de ceux maintenus
arbitrairement comme tels avec la non-application de la loi
de titularisation ; intégrer toujours plus le syndicalisme
CGT des fonctionnaires au sein de l'interprofessionnel.
- 2/ - Renforcer au maximum la CGT en bas, au plus près des
personnels ce qui implique des structures, une politique
financière et de cadres adaptées à cet objectif majeur.

Cette "décentralisation" de notre syndicalisme n'est en
rien incompatible, en raison des structures et du fonctionne-
ment de l'appareil d'Etat, avec l'existence indispensable de
directions nationales et d'organisations syndicales nationales
pour faire face aux Ministères, organismes, etc...

- 3/ - Résorber nos retards dans toutes les mutations intervenues
pour mettre en oeuvre une politique syndicale CGT corres-
pondant globalement et sectoriellement aux fonctionnaires
d'aujourd'hui dans toute leur diversité catégorielle, etc..
Dans ce cadre, le congrès de l'UGFF a fortement mis en
avant la nécessité de l'activité et des formes d'organisa-
tions spécifiques pour les ICT.

C'est le fondement de la récente création du collectif commun
UGICT-UGFF (avec les Fédérations et syndicats de l'UGFF) pour
avancer en ce sens.

Le plan de travail de l'UGFF, dont je constate que vous
vous le prenez bille en tête, mais en vous gardant de le porter
à la connaissance de vos militants(1) a été discuté à la CE de
décembre de l'UGFF et adopté à la CE de janvier.

.../

(1) Compte tenu des problèmes financiers de l'UGFF les
destinataires de "Fonction Publique" sont assez réduits,
et ce n'est pas sûr que tous les militants qui reçoivent
votre SNTRS-Info, reçoivent aussi "Fonction Publique".

Il a fait l'objet de l'accord des camarades présents qui, à ces CE, représentaient l'essentiel des forces organisées de la CGT dans la Fonction Publique. Et nous nous félicitons de la coopération positive qui se met en oeuvre pour que tous nous oeuvrions en convergence sur ces objectifs décisifs pour tous.

Et précisément, parce ces objectifs correspondent aux questions, aux impératifs auxquels nos organisations sont aujourd'hui confrontées pour regagner sur la syndicalisation, pour développer les luttes, pour être encore plus CGT.

Une réflexion à la lecture de votre argumentaire : puisque le SNTRS est déjà organisé en sections de labos, par instituts ; puisque vous avez décidé, indiquez-vous, une démarche de régionalisation de vos structures, en quoi l'UGFF fait-elle preuve d'une originalité suspecte en impulsant ces évolutions partout où n'existent pas de bases organisées de la CGT au plus près des travailleurs dans la Fonction Publique ?

Ce que vous appelez "volontarisme", "démarches administratives" c'est une conception de l'UGFF cantonnée dans l'immobilisme, réduite à un rôle de bureau d'études auquel on a recours à la carte. C'est à dire l'inverse de ce qu'il faut aujourd'hui faire.

Enfin, les militants du SNTRS peuvent vérifier par eux-mêmes, s'ils ont les documents du congrès de l'UGFF et le Fonction Publique sur le plan de travail, que la politique de l'UGFF en la matière : (et ils le vérifieront encore en prenant connaissance dans le prochain Peuple du rapport de Michel WARCHOLACK à la CE confédérale de Mars sur la syndicalisation)

- s'inscrit dans les analyses et orientations du 42e congrès confédéral.

Et c'est à l'honneur du syndicalisme des fonctionnaires CGT d'avoir, alors que son congrès précédait de plusieurs mois le congrès confédéral, apporté une contribution courageuse et lucide (en sachant apprécier ses acquis tout en faisant le constat sans complaisance de ses manques, défauts et retards) à toutes les réflexions, analyses et propositions de la CGT sur la CGT qu'il nous faut aujourd'hui et sur la syndicalisation.

- traduit dans sa zone de responsabilité les axes du plan de travail confédéral, en coopération avec les comités régionaux, UD et UL, ainsi qu'avec l'UGICT et ses commissions départementales.

X
x x

La direction du SNTRS, on ne peut hélas en douter aujourd'hui, car cette mise en cause du plan de travail 86 de l'UGFF fait suite à bien d'autres mises en cause de l'UGFF, a décidé délibérément de porter des coups à ce niveau là du syndicalisme des fonctionnaires.

C'est parfaitement son droit.

.../

Mais ce serait son devoir d'avoir le courage de jouer cartes sur table et non pas de dévier le débat sur les aspects organisationnels en les déformant de surcroît, quand ce n'est pas sur les personnes. De bien des côtés nous remontent en effet les propos que vous tenez sur la direction de l'UGFF qui reflètent l'arsenal des attaques contre les dirigeants confédéraux.

C'est sur le fond de l'orientation de classe de l'UGFF (au-delà de tout ce que l'UGFF a à améliorer dans son activité) que la direction du SNTRS est en désaccord et sur son rôle d'une UGFF, qui après un long cheminement historique de près d'un siècle est maintenant une organisation dont nul ne peut mettre en doute sa parfaite cohérence avec l'orientation confédérale.

Et il ne relève pas du hasard ni de la conjoncture si tous ceux, médias en tête, qui veulent affaiblir la CGT ont, notamment depuis 1977-78, avec le crescendo du post 81, fait de l'UGFF une de leurs cibles privilégiées, parce qu'ils n'acceptent pas que le syndicalisme des fonctionnaires CGT, réputé avoir été, le maillon le plus vulnérable de la CGT quant aux orientations, se soit peu à peu affirmé comme une force vive dans la CGT, pour que notre confédération développe son rayonnement en liant indissolublement son patrimoine de classe et son adaptation à la société française et au salariat de notre temps.

Vous n'avez pas le privilège de l'innovation en la matière: depuis les années 60 c'est sur l'UGFF que se concentrent les attaques internes des organisations ou militants en désaccord avec la CGT. Dois-je ici vous rappeler le SNADGI, la Fédération des Finances, etc.. Parce que l'UGFF, par sa nature si l'on peut dire interprofessionnelle au niveau de la Fonction Publique, est porteuse d'avancée des consciences, de décloisonnement, de solidarité de classe entre les personnels des différentes administrations et des différentes catégories.

Car une question doit interpeller les militants du SNTRS : Comment peut-on à la fois voter positivement les documents du 42ème congrès, mener cette sorte de bataille sournoise car non sur le fond des choses et des idées, à l'encontre de l'UGFF et aussi de l'UGICT et développer un certain nombre de positions manifestement contraires aux positions de la CGT au sein du syndicat ?

L'UGFF est prête à ce débat et le souhaite. Nous n'avons jamais agi par des pratiques ou la distillation d'idées qui en raison de leurs buts inavouables s'apparentent aux pratiques de la contrebande pour reprendre ici ce qu'en dit H.KRASUCKI dans son livre "L'unité" pour caractériser la manière de mener le débat d'idée.

Nous sommes pour le débat d'idées direct, même conflictuel, pour la clarté et la vérité, pour l'exercice d'un fédéralisme au sein de la CGT qui n'a jamais signifié l'autarcie et le repliement sur soi, mais au contraire la co-responsabilité de toutes les composantes de la CGT, car nul n'est propriétaire privé de la CGT dans sa zone de syndicalisation.

.../

Allons donc, sur le fond des orientations et de la pratique syndicale, au débat sur :

- la crise, les enjeux économiques et sociaux de notre pays, notamment dans le Service Public
- la politique de recherche, le plan triennal, Euréka.
- sur la politique de la CGT dans la Fonction Publique et notamment ce débat déterminant sur intérêts communs et spécificités ; sur Statut Général, statuts particuliers et dérogations ; sur les qualifications.
- sur la CGT, les conceptions du fédéralisme, l'outil syndical, la syndicalisation.

etc....

Il y a une démarche normale et saine au sein de la CGT lorsque des problèmes se posent entre organisations la composant, c'est que l'organisation mise en cause puisse s'exprimer afin que tous les militants et syndiqués aient les éléments du débat.

L'information réelle c'est l' a b c de l'exercice authentique de la démocratie.

Aussi, je vous demande, au nom de la direction de l'UGFF

- de porter ma lettre à la connaissance des militants destinataires de votre SMTRS-Info, ainsi que le plan de travail adopté par la CE de l'UGFF.
- d'inviter la direction de l'UGFF à participer à la réunion de votre prochain conseil national.

Je ne doute pas que vous accéderez à ces demandes.

Bien fraternellement.

Pour le Secrétariat

Thérèse MIRSZBERG

Secrétaire Générale de l'UGFF

P.S.: Copie à la FERC
1' UGICT
la CGT

Bien sûr, vous défendez !
(en donz respectement...)

Optez pour le Préférément !
Automatique de vos cotisations !

En réglant régulièrement votre cotisation syndicale vous facilitez le travail des collecteurs et trésoriers et vous donnez au syndicat les moyens dont il a besoin pour développer son activité.

Adressé - vous à VOTRE COLLECTEUR ou TRÉSORIER, il se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU SNTRS-CGT A PROPOS DES
JOURNEES FEDERALES ET DU PLAN DE TRAVAIL DE L'UGFF.

La COMMISSION EXECUTIVE du SNTRS-CGT approuve la déclaration du BN à propos des "journées fédérales" et du "plan de travail de l'UGFF" et encourage les adhérents du syndicat qui auraient décidé de leur participation aux diverses initiatives fédérales à faire connaître l'orientation du SNTRS, dans un esprit de débat et avec le souci de faire prendre en compte par le mouvement fonctionnaire la spécificité de notre situation.

La C.E. a pris connaissance de la lettre du secrétariat fédéral et du secrétariat de l'UGFF à propos de cette publication interne destinée à nos militants et décide de les publier dans le SNTRS-INFO.

La C.E. se félicite que la lettre de la FERC apporte des précisions utiles quant à la lecture des documents préparant les "journées fédérales" et réponde aux interrogations formulées par le B.N. avec un esprit constructif et laisse ouverte la voie du débat qui doit normalement présider aux relations entre organisations de la CGT.

A propos de la lettre du secrétariat de l'UGFF la C.E. décide d'accompagner sa publication du commentaire suivant :

- "Dans sa déclaration du 11 mars 86, le Bureau National du SNTRS-CGT a rappelé l'orientation de son Congrès, ainsi que le mandat confié à nos délégués au Congrès de l'UGFF. Ce qui est de sa responsabilité. Il a par ailleurs posé la question de savoir si l'invitation de l'UGFF à créer des sections syndicales "authentiques" ou à "transformer en véritable syndicat leur section" constituait une nouvelle orientation par rapport à son Congrès. Cette interrogation est légitime.

Cette question appelait une réponse claire et directe. La C.E. laisse aux adhérents le soin d'apprécier la forme choisie par le Secrétariat de l'UGFF pour s'adresser à nous, mais elle estime que le ton de cette lettre est incompatible avec l'esprit de fraternité qui convient entre organisations de la CGT. Par ailleurs, elle ne trouve pas réponse à la question sur aucune des 5 pages de la lettre.

Personne n'ignore que le maintien de structures nationales se justifie au moins face à des directions nationales comme le rappelle l'UGFF. Mais la question n'est pas là.

La question était de savoir si une organisation comme le SNTRS-CGT : syndicat national, doté d'instances nationales, est inclu dans les objectifs du plan de travail au niveau de ses sections locales et régionales.

Nous enregistrons qu'il ne s'agit que "d'impulser ces évolutions partout où n'existent pas de bases organisées de la CGT" et donc qu'il ne s'agit plus de transformer "en véritable syndicat" des sections et qu'il n'est donc pas question d'encourager d'éventuels regroupements de sections appartenant à des syndicats nationaux sous forme de "syndicats d'entreprises", en ajoutant que là où il n'existe pas de base organisée au CNRS, à l'INSERM ou à l'INRIA, c'est au SNTRS-CGT, seule organisation représentant la CGT dans ces établissements qu'il appartient d'organiser les travailleurs scientifiques.

La C.E. rappelle qu'elle exprime ainsi l'opinion majoritaire du syndicat et que ce faisant, elle n'entend nullement "mettre en cause l'UGFF", pas plus qu'elle n'a conscience de l'avoir fait auparavant.

L'existence de divergences entre nos organisations remonte à plusieurs années. Elle porte sur des questions revendicatives ou d'organisation connues. Elle est normale et ne devrait pas conduire la direction de l'UGFF à imaginer que le SNTRS-CGT mène "une sorte de bataille sournoise" ou "agit par des pratiques de contrebande" et encore moins qu'il développerait "un certain nombre de positions manifestement contraire aux positions de la CGT au sein du syndicat"

A moins de considérer que revendiquer la prise en compte des spécificités des métiers de la recherche dans un statut dérogatoire de fonction publique ou que qualifier d'avancée positive l'intégration des carrières des techniciens supérieurs dans la catégorie A soient des "positions contraires à celles de la CGT".

La C.E. rappelle que lorsque l'UGFF a choisi de s'abstenir au Conseil Supérieur de la Fonction Publique sur le projet de statut des personnels des EPST malgré l'avis des syndicats concernés, de leur fédération (FERC) et de l'UGICT, le SNTRS-CGT n'en a pas conclu que la position de l'UGFF était "manifestement contraire aux positions de la CGT."

La seule "bataille" que le SNTRS-CGT entend mener, c'est celle qu'il n'a cessé de mener après sa création, dans la CGT et avec la CGT, la bataille pour les revendications des travailleurs scientifiques, et pour l'unité du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

Il entend mener cette "bataille" avec l'appui de l'UGFF et de toute la CGT et souhaite n'avoir pour seule préoccupation que le succès de cette "bataille".

PARIS, le 20 MARS 1986

JOURNÉES D'ACTION. 15-

24 JUIN...

La Journée Nationale d'action du 24 JUIN a permis à plusieurs milliers d'Ingénieurs, de Chercheurs et de Contractuels de physique nucléaire en Province comme en Région Parisienne d'exprimer leur refus des mesures prises par le Gouvernement contre la Recherche publique et plus particulièrement contre le CNRS par la suspension du Comité National.

A NANCY : Le tract commun a été diffusé à plusieurs centaines d'exemplaires pour informer les personnels. Une pétition SNCS-Fen, SNTRS-Cgt a été lancée.

ORLEANS : Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SGEN CFDT avaient décidé de saisir l'occasion de la pose de la 1ère pierre du bâtiment administratif du CNRS pour manifester. C'est près de 60 personnes qui ont accueilli ainsi à leur manière la venue de Mr Didier, Secrétaire Général du CNRS qui les a ensuite reçues. A la suite du rassemblement, une pétition a été lancée : 150 signatures au 8/7.

LYON : C'est près de 70 personnes qui se sont réunies à l'appel du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN et du SGEN-CFDT à l'AD où un débat a eu lieu sur les conséquences des mesures gouvernementales. Une pétition a été lancée.

CAEN : AG CGT, CFDT, FEN : 27 participants, envoi d'un telex au Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (MRES) et au CNRS. Lettre ouverte au Président du Conseil Régional et du Conseil Général, au Préfet. Adresse à la presse régionale.

LILLE : AG SNCS-FEN / SNTRS-CGT : 60 présents ont fait une motion-pétition qui sera diffusée par les présents à l'AG dans les labos et services. Une demande de rendez-vous a été faite au Délégué Régional CNRS et au représentant du "MRES". Une conférence de presse est prévue dans la première semaine de juillet où il sera fait état du bilan des signatures.

STRASBOURG : Un rassemblement a eu lieu à l'Université, qui a permis de réunir 200 personnes qui sont allées ensuite en manifestation à la Préfecture. Une délégation a été reçue et les pétitions déposées. Lors du rassemblement, Mr Duranton, Président de l'Université Louis Pasteur a donné lecture d'une motion votée par le Conseil scientifique de l'Université.

GRENOBLE : Une manifestation a réuni plus de 150 personnes dans la cour de l'Hôtel de ville où une demande d'entrevue a été faite à Mr Carrignon, Maire de la ville, député RPR. Par ailleurs une série d'assemblées se sont tenues les jeudi 25 et vendredi 26 dans la poursuite du 24. Un rassemblement des personnels est prévu mercredi 2 Juillet à l'ISN de Grenoble.

MARSEILLE : AG au GLM : 200 personnes environ sont allées en manifestation à la préfecture où se sont regroupées 100 à 120 d'entre elles.

MONTPELLIER : Affichage SNCS/SNTRS/SGEN/SNESUP des informations concernant le Comité National. Réunion d'information par la section USTL du SNTRS dans des labos.

Assemblée Générale le 26 Juin SNCS/SNTRS/SGEN/SNESUP : forte mobilisation des personnels = 200 personnes. 50 personnes se sont rendues à l'AD pour porter une motion, avec demande de transmission par télex au Ministère et au DG du CNRS. Une délégation a été reçue par l'AD le 27 Juin. Refus de l'AD de transmettre la motion par telex. Celle-ci a donc été adressée directement au Ministère et au DG du CNRS. Adresse au Journal Régional.

TOULOUSE : Rassemblement de 200 personnes à la préfecture, dont environ 50 ITA, 100 Chercheurs et professeurs et 50 3ème cycle. L'appel lancé à l'initiative du SNTRS-CGT et du SNCS-FEN, qui avait été signé préalablement par environ 40 personnalités scientifiques de la région a recueilli 400 signatures et a été remis au Chargé de mission préfectoral. Le SGEN-cfdt a sorti un tract de dernière minute intitulé "Pour l'Union Syndicale" mais sans appel à la Manif ni à aucune autre action.

BORDEAUX : Rassemblement de 100 personnes dont 30 thésards et chercheurs. Envois de télex, pétitions et télégrammes.

A PARIS : C'est plus de 3000 personnes qui ont occupé la petite place située devant le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur où une délégation a été reçue. Les manifestants se sont ensuite rendus en cortège à Matignon où une délégation a été reçue par un représentant du Premier Ministre. Des pétitions nombreuses lui ont été remises.

... 11 JUILLET.

Par ailleurs Mr DURAND, Conseiller du Premier Ministre a reçu les organisations syndicales le 11 Juillet. A l'appel de 10 syndicats (CGT, FEN et CFDT) de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, plus de 300 personnes se sont rassemblées à Paris pour soutenir la délégation reçue à 8 H 30.

Mr DURAND s'est refusé à donner des précisions sur la préparation du budget 87 et sur le Comité National : "la philosophie du Gouvernement" ne se discutant pas selon lui avant d'être complètement arrêtée ou que les arbitrages interministériels ne soient rendus...

Cependant la discussion a confirmé qu'il y avait bien projet de restructuration des organismes et que tout ce qui concerne la Recherche ne se discute plus seulement avec le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, mais de façon interministérielle, c'est notamment le cas pour la préparation du budget 87 en ce moment.

NOUS INVITONS LES MILITANTS A POURSUIVRE LES INITIATIVES D'INFORMATION SUR LES MESURES GOUVERNEMENTALES ET LEURS CONSEQUENCES POUR L'AVENIR DU CNRS, DES CARRIERES DES PERSONNELS ET PLUS PARTICULIEREMENT CELLE DES I.T.A.

Compte-rendu
Entrevue
avec
M^r FENEUILLE
(23.6.86)

Les annulations budgétaires, d'avril dernier, comme les récentes directives du Premier Ministre pour la Fonction Publique qui visent à obtenir pour 1987, 40 milliards d'économie et une réduction de 1,5% de l'ensemble des effectifs, frappent de plein fouet les organismes publics de recherche. Elles vont s'ajouter à l'insuffisance du budget 1986.

Aujourd'hui l'existence même du plus important d'entre eux, le CNRS, est directement menacée.

A la faveur d'un arrêt du Conseil d'Etat du 12 Mai dernier annulant les modalités d'élections des membres du Comité National, le Ministre DEVAQUET a décidé d'interrompre immédiatement et définitivement les travaux des sections du Comité National mis en place en 1983, des commissions interdisciplinaires, des Conseils de Départements, ainsi que du Conseil Scientifique.

Le nouveau Directeur Général du CNRS, Mr FENEUILLE qui a reçu les organisations syndicales représentatives le LUNDI 23 JUIN, a confirmé les décisions du Ministre.

-- De ce fait, les travaux des Jurys de concours, qui se sont tenus en 1986 sont annulés POUR LES CHERCHEURS (recrutement et promotion) COMME POUR LES ITA (concours externes).

-- L'avenir des décisions de recrutement et de promotion des chercheurs datant de 1983, 1984 et 1985 demeure incertain : l'arrêt du Conseil d'Etat ne les annule pas, mais les rend annulables par la voie de recours individuels.

-- Des Commissions d'experts, tous nommés par la Direction, vont être chargées de procéder au recrutement pour 1986. Chercheurs et ITA seront recrutés sur des contrats à durée déterminée d'un an, dont le nombre sera, selon le Directeur Général du CNRS, inférieur au nombre de postes ouverts aux concours en 1986.

-- Pour les Chercheurs, il n'y aura aucune promotion de corps, les commissions d'experts seraient également chargée de la promotion de grade.

-- Pour les ITA, les concours internes "reclassement" sont suspendus. Le statut prévoyant, comme pour les concours externes, la présence dans les Jurys d'au moins un membre ITA, élu au Comité National, l'organisation de ces concours (620) est repoussée ... à la mise en place de nouvelles dispositions concernant le Comité National (au mieux début 1987). Seules les promotions de classes seraient assurées après la mise en place des CAP en septembre.

-- Ces nouvelles dispositions, seraient déjà à l'étude, dans le secret des cabinets ministériels.

Pour sa part, le nouveau Directeur Général n'envisage pas une concertation avec les organisations syndicales à ce sujet, estimant curieusement, que cela n'était pas de son ressort.

Cet arrêt du Conseil d'Etat, rendu sur un recours présenté en Novembre 1982 par le syndicat autonome des Enseignants en Médecine, intervient fort opportunément au moment même où le CNRS fait à nouveau l'objet d'attaques virulentes émanant de forces conservatrices des milieux universitaires.

Le Gouvernement, CHIRAC et DEVAQUET en tête, montre ainsi ses véritables intentions visant à asservir la Recherche publique aux besoins de rentabilité financière immédiate.

Pour y parvenir :

---- Il met en cause les institutions où participent des représentants élus des personnels, qui constituent un obstacle à ses objectifs.

---- Il précarise l'emploi scientifique, alors même que la titularisation n'est pas totalement achevée. A cet égard, les perspectives du budget 87 de suppression d'emplois, laissent craindre la poursuite des mesures qui viennent d'être prises pour 1986. Dans l'immédiat cela va signifier notamment :

- L'arrêt du recrutement sur des postes stables des Chercheurs et des ITA et en particulier des jeunes scientifiques.
- Le blocage des promotions et des reclassements.
- L'abandon de la titularisation des mi-temps.
- La mise en extinction, de fait, du statut de titulaire.

Une telle remise en cause porte gravement atteinte à l'ensemble du potentiel national de recherche et va à l'encontre des besoins sociaux et culturels et des nécessités de développement technologique et industriel du pays. Cela aboutirait au renoncement complet de tout effort sérieux de recherche dans de nombreux secteurs.

IL N'EST PAS
POSSIBLE
D'ACCEPTER
UNE TELLE
REGRESSION

ENSEMBLE AGISSONS

Ministère de l'Éducation Nationale

Le Ministre Délégué chargé de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Etat a rendu le 12 mai 1986 un arrêt qui annule l'article 6 du décret du 27 Juillet 1987 relatif aux sections du Comité National de la Recherche Scientifique. Cet arrêt vient d'être notifié. L'article annulé fixait les règles d'élection des membres élus de ces sections.

Le Comité National mis en place en 1983 ne peut plus siéger régulièrement, qu'il s'agisse des sections, des commissions interdisciplinaires, des comités de programme ou des conseils de département. Dès lors, en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, les travaux de ces diverses instances sont immédiatement et définitivement interrompus ; il en va de même pour les jurys de concours de recrutement des chercheurs.

De nouvelles dispositions réglementaires sont mises à l'étude pour permettre de procéder légalement et le plus tôt possible à l'élection d'un nouveau Comité National de la Recherche Scientifique dont les règles de composition et de fonctionnement seront en outre réexaminées.

L'interruption des travaux en cours concerne notamment le recrutement dans les corps statutaires de chercheurs. Cette situation porterait un préjudice considérable aux laboratoires de recherche qui pourraient être privés, en 1986, de l'apport de jeunes diplômés de l'Université et des grandes écoles. En conséquence, l'adoption de mesures provisoires s'impose.

Des commissions d'experts seront réunies par le Directeur Général du C.N.R.S dans les prochains jours. Elles auront pour mission de proposer à la direction générale du C.N.R.S une liste de chercheurs dont la venue dans les laboratoires de recherche apparaît nécessaire ; des contrats à durée déterminée d'un an maximum leur seront proposés.

L'examen des candidatures valablement déposées pour les concours ouverts au titre de 1986 sera repris dès que les dispositions statutaires pourront être régulièrement mises en oeuvre.

SNTRS-CGT

SNCS-FEN

SNPCEN-FEN

- L'existence du C.N.R.S est gravement menacée par les mesures successives du nouveau gouvernement.

- Les annulations de crédits 86 ramènent les autorisations de programme à leur niveau les plus bas depuis 79, elles amputent sévèrement toutes les actions prévues dans le schéma Directeur et provoquent l'arrêt de grandes machines.

- La réduction des effectifs de 1,5% prévue dans le budget 87 risque de se traduire pour le C.N.R.S par une perte d'environ 400 emplois.

- Enfin, l'arrêt des travaux du Comité National entraîne une paralysie quasi-totale du C.N.R.S, aussi bien au niveau des recrutements chercheurs et I.T.A qu'au niveau de la vie des équipes (association, désassociation, organisation des colloques etc...).

Cette dernière décision provoquée par une interprétation délibérément maximaliste et négative d'un arrêt du Conseil d'Etat ne respectant pas les règles élémentaires du droit, vient à point pour satisfaire les exigences de la très réactionnaire fédération des autonomes et du programme du R.P.R-U.D.F.

On se trouve dans une situation où le recours aux contrats à durée déterminée présentée comme provisoire peut servir les desseins de ceux qui ont combattu la titularisation des personnels de la recherche et la reconnaissance de leurs métiers.

- Le nouveau Directeur Général du C.N.R.S s'est déjà empressé de fixer de nouvelles règles de fonctionnement aux Comités d'experts illégaux qui se substituent aux jurys.

- limite des engagements à 75% des admissibles voire moins,
- critères de jugement étrangers à ceux des sections,

- remise en cause des classements.

- Ainsi, en l'espace de quelques semaines les moyens et les principes de fonctionnement du C.N.R.S fixé par son statut de 1982 ont été remis en cause,

- Arrêt de la croissance des financements dès 86,
- Suppression d'emplois en 87,
- Fin des embauches de titulaires dès 86,
- Développements des contrats à durée limitée, avec risques sérieux de sous rémunération,
- Interruption des instances élues (Comité National, Conseil de Département)
- Interruption des mesures de reclassement et des promotions Chercheurs et I.T.A.

- La Direction du C.N.R.S a fait savoir aux syndicats qu'elle n'entendait pas les consulter ni sur les mesures transitoires ni sur les éventuels projets concernant le futur Comité National. Il s'agit d'une atteinte sans précédent dans l'histoire des relations syndicats - Direction !

Nous appelons les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs à se regrouper labo par labo, région par région pour exprimer par tous les moyens (pétition, réunion des C.L, manifestation...) leur refus des mesures actuelles et à exiger l'ouverture immédiate de négociations.

En agissant pour l'unité du C.N.R.S et pour satisfaire leurs revendications les personnels du C.N.R.S agissent aussi pour que la recherche réponde aux aspirations des hommes à maîtriser le développement économique et intellectuel.

Adresse à Monsieur le Premier Ministre

Les Présidents des Sections du Comité National de la Recherche Scientifique souhaitent vous faire part de la profonde inquiétude qui se manifeste dans la communauté scientifique.

Comme vous le savez, nos sections examinent périodiquement l'activité des équipes et des laboratoires et évaluent leur rang dans le contexte international. Les annulations de crédits annoncées dans le cadre du collectif budgétaire 1986 entraveront considérablement le fonctionnement des formations de recherche. Si elles devaient prélude à de nouvelles restrictions dans le budget 1987, les conséquences en deviendraient *irréversibles*: sur le plan international, le rang que tient actuellement la France dans beaucoup de disciplines en rapide évolution serait durablement compromis.

Depuis 1979-80 la part des dépenses de recherche dans le P.I.B. a été portée de 1,7 à 2,25 %. Bien que cet effort soit encore insuffisant au regard de nos principaux partenaires et concurrents étrangers, notre compétitivité s'est améliorée, de nouveaux thèmes, en particulier à l'interface des différentes disciplines, se sont développés, les ouvertures vers le secteur industriel ont été multipliées. Il serait dramatique que les fruits de cet investissement, engagé dans une période difficile, soient sacrifiés à des considérations à court terme.

Tous les experts internationaux sont unanimes à dénoncer les effets pervers d'une politique de "coups d'accordéon" en matière de recherche. Ils s'accordent à considérer que l'investissement-recherche constitue un des moyens essentiels sans lesquels les bases du progrès économique et culturel à l'horizon 2000 ne peuvent être assurées.

Les organismes de recherche, les Universités et les grands Instituts, ont besoin d'une programmation régulière de leurs crédits à moyen et à long terme ainsi que d'un flux régulier de recrutements. Il est indispensable de mettre en œuvre une véritable politique de l'emploi scientifique, qui prenne en compte les caractéristiques démographiques des établissements et permette, en particulier dans le cas du CNRS, d'anticiper sur la vague des départs en retraite qui aura lieu dans une dizaine d'années. Nous attirons avec force l'attention sur ce dernier point.

Conscients de défendre ici des intérêts qui dépassent ceux de nos différentes disciplines, nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, d'assurer à la recherche scientifique française des moyens humains et matériels dignes d'un pays moderne.

Paris, le 2 juin 1986

Signataires:

Hélène LANGEVIN	Physique nucléaire
Roberto Auréliano SALMERON	Physique corpusculaire
Daniel BARSKY	Mathématiques et Modèles mathématiques
Jean ILIOPOULOS	Physique théorique
René VOLTZ	Physique atomique et moléculaire
René LEMAIRE	Physique des solides
René AYROLES	Physique de la matière condensée
Jean-Claude BERMONT	Informatique, Automatique, Signaux et Systèmes
Guy GAUTHERIN	Génie électrique, Microélectronique
Jean-Marie PIERRARD	Génie mécanique, Acoustique
Serge BORIES	Génie des procédés, Systèmes réactifs thermiques
Rose MARX	Chimie de coordination et Catalyse
Jean LHOMME	Chimie et Physicochimie moléculaire organique
Marc JULIA	Chimie et Physicochimie d'intérêt thérapeutique
René PELLAT	Astronomie et Environnement planétaire
Jacque SOYER	Océan et Atmosphère
Yves TARDY	Terre: Histoire, Structure, Dynamique externe
Francis ALBAREDE	Terre: Physique, Chimie Dynamique interne
Jean MONTREUIL	Structure, Biosynthèse et Interaction des Macromolécules
Georges COHEN	Biologie et Physico-Chimie des Systèmes macromoléculaires intégrés
Anne Marie DE RECONDO	Génétique et Biologie cellulaire
Jean MASSOULIE	Biologie des Interactions cellulaires
Hubert DULIEU	Biochimie et Biologie végétale
Serge JARD	Pharmacologie et Thérapeutique expérimentale
Georges PERIES	Physiopathologie expérimentale et humaine
Maurice MOULINS	Physiologie animale
Jacques PAILLARD	Psychophysiologie et Psychologie
Jules HOFFMANN	Biologie des Organismes, Biologie du Développement
Michel IZARD	Anthropologie, Préhistoire, Ethnologie
Sabine ERBES-SEGUN	Sociologie, Démographie
Paul SANLAVILLE	Géographie, Aménagement de l'Espace
Monique FLORENZANO	Sciences de l'Economie et de la Gestion
Philippe KAHN	Sciences du Droit
Jacques LAGROYE	Sciences du Politique
Jean-Paul MOREL	Les Mondes de l'Antiquité classique
Robert DELORT	Protohistoire, Mondes gallo-romains et médiévaux
Daniel ROCHE	Histoire et Civilisations modernes et contemporaines
Marie-Rose SIMONI-AUREMBOU	Sciences du Langage
Michaël WERNER	Littératures, Langues et Cultures françaises et étrangères
Pierre GENTELLE	Langues et Civilisations orientales
Jean PEPIN	Philosophie, Epistémologie, Histoire des Sciences

APRES LA COMMISSION D'INTEGRATION EN ASSISTANTS- INGENIEURS

COMME NOUS LE PRESENTIONS, CELA S'EST MAL PASSE!

Le refus de dégager les moyens nécessaires à l'intégration de tous ceux qui exercent une qualification de ce niveau, a conduit la direction à ne retenir que 1 205 2B et 2D sur 2628, éliminant de ce fait tous les autres.

Le refus de la direction de débattre, avant que les experts commencent leur travail, de critères sérieux devant aider au jugement des experts et des membres de la commission, jette un doute sérieux sur la qualité du travail effectué sur les dossiers. Nous ne savons pas sur la base de quels critères les experts ont retenu tel dossier et pas tel autre. La même réflexion vaut également pour les choix faits par les départements scientifiques après consultation des directeurs de laboratoires. Il eut été plus juste de donner les moyens et le temps aux experts et à la commission d'un travail plus en profondeur qui se serait accompagné éventuellement d'auditions, comme cela avait été pratiqué lors des commissions de suivi de carrière.

D'autre part la direction en pratiquant le vote bloqué dans la commission, laissant peu de possibilités d'intervention pour les représentants du personnel, a transformé la commission paritaire en un lieu d'affrontement empêchant ainsi que soit consacré le temps nécessaire à un examen sérieux de chaque dossier. Cette pratique de liste quasiment bloquée est la négation de la commission paritaire. Cela est d'autant plus grave que la direction s'est refusée à mettre au vote de la commission notre proposition d'établissement par celle-ci d'une liste d'attente, au delà des 1 205 possibilités budgétaires, incluant tous les agents pour lesquels la commission aurait jugé qu'ils exercent une qualification de niveau 4.

UN MALAISE PROFOND

Tout cela crée un malaise profond parmi tous ceux qui, légitimement, considèrent que leur qualification est celle d'Assistant Ingénieur et ne font pas partie des 1 205 appelés à constituer ce corps. Une telle situation peut avoir des répercussions sur l'activité des laboratoires, dont seule la direction du C.N.R.S portera la responsabilité. En effet, comment ne pas comprendre un agent qui, ne voyant pas la qualité de son travail reconnue, change d'attitude vis-à-vis de celui-ci ? La direction devrait réfléchir à ceci : que deviendraient les laboratoires et services si ceux qui sont dans cette situation n'en faisaient plus que pour la qualification qui leur est reconnue ?

Le S.N.T.R.S - CGT ne baissera pas les bras, il continuera à agir avec tous ceux qui le voudront pour :

- que l'on n'en reste pas à l'intégration de 1 205 A.I
- que les moyens nécessaires soient dégagés pour que tous ceux qui exercent au niveau 4 soient intégrés.

Nous appelons tous ceux qui sont concernés à prendre contact avec les sections du SMTPS-CGT afin de décider ensemble les actions à mener.

LES MI-TEMPS

La Commission d'affichage réservé mi-temps s'est réunie le 10 Juin.

Nous avons rappelé notre opposition à la méthode utilisée par la direction qui contraint les mi-temps à passer par l'affichage pour être titularisés.

Nous avons interpellé la direction sur les points suivants :

- Dans quelles conditions se fera la titularisation ?

Passage à temps plein. La titularisation pourra avoir lieu dès que le complément de poste sera affecté.

Maintien à mi-temps. La direction étudie les conditions dans lesquelles les agents concernés pourront être titularisés (utilisation des "cascades"), en tenant compte de la nécessité d'une réserve de postes pour le retour à des quotités supérieures pour ces agents.

Effet rétroactif. Après avoir indiqué qu'il n'y avait pas d'effet rétroactif au 1.1.84 (comme pour les autres agents du C.N.R.S) la direction du C.N.R.S a été amenée à réserver sa réponse sur cette question à plus tard.

- Quelle suite du processus ?

A l'issue de ce premier tour d'affichage la direction en fera un bilan qu'elle communiquera aux organisations syndicales. A partir de cette étude un deuxième "affichage réservé mi-temps" serait organisé, sans doute à la rentrée (en Juillet nous n'avons reçu aucune nouvelle de la direction, ni en ce qui concerne le bilan, ni sur la suite du processus).

La direction affiche la volonté de titulariser à plein temps au bout du compte 240 agents.

Mais là non plus nous n'avons pas de garantie de la direction que les demi-postes libérés, à la suite du premier affichage demi-temps, seront bien utilisés pour titulariser des demi-temps.

Après 1986. La direction affiche sa "volonté que le processus aille à son terme". Dans le même temps elle indique qu'elle ne sait pas si des moyens spécifiques seront dégagés au budget 87 pour cela".

Elle a rappelé que "le C.N.R.S serait soumis à des suppressions de postes actuellement vacants, ce qui va amener des difficultés en matière d'emploi et en particulier pour la titularisation des mi-temps".

- Sur la commission elle-même.

146 candidatures ont été retenues sur 224 (750 mi-temps). Une grande partie des postes mis à l'affichage correspondait au profil d'agents déjà en place.

Pour les autres postes les directions scientifiques avaient déjà choisi les candidats à retenir. Il n'a pas été possible d'en débattre.

Monsieur MORVAN a d'ailleurs clairement indiqué que ce sont les directions scientifiques qui ont choisi les labos où il fallait renforcer le potentiel I.T.A.

Cela nous a amenés à préciser que les jeux étant faits à l'avance, la commission n'avait donné aucun avis, n'ayant qu'à constater les choix déjà faits.

En conclusion

— Si un deuxième affichage est prévu pour la rentrée, nous n'avons aucune garantie que le processus de titularisation se poursuive en 1987 et 1988, que les agents voulant rester à mi-temps puissent tous être titularisés rapidement, que l'effet rétroactif soit assuré.

— Tout cela est inquiétant !

— L'action est urgente pour :

- la titularisation de tous les mi-temps,
- des moyens nécessaires pour mener le processus à son terme.

PRESTATIONS FAMILIALES APPLICABLES

A COMPTER DU 1.7.1986

ALLOCATIONS FAMILIALES (AF)	
2 enfants	538,67
3 enfants	1 228,84
4 enfants	1 919,01
5 enfants	2 609,19
6 enfants	3 299,36
par enfant en plus	690,17
Majoration par enfant :	
- entre 10 et 15 ans	151,50
- de plus de 15 ans	269,33
Les majorations ne sont pas dues pour l'aîné des familles de moins de 3 enfants.	
ALLOCATION POSTNATALE	
2e et 3e versements : (35,50 % de la base mensuelle de calcul des A.F.)	597,58
Seuls les deux derniers versements de l'allocation postnatale peuvent encore être effectués, jusqu'au 30/9/87 uniquement. Les allocations prénatales ne sont plus servies depuis le 1er octobre 1985.	
PRIME DE DEMENAGEMENT (*)	
(Montant maximal) :	
- Jeune travailleur	1 683,35
- Jeune ménage sans enfant ou personne isolée en état de grossesse	
- Personne isolée ou ménage ayant un enfant ou une personne à charge	3 366,70
- Jeune travailleur en cas de vie maritale	
- Par personne ou enfant à charge	336,67

ALLOCATION AU JEUNE ENFANT (AJE) : (début de la grossesse à compter du 1er janvier 1985) (*)	
A partir du mois suivant le 3 ^e mois de grossesse et pour chaque enfant jusqu'à 3 mois (sans conditions de ressources) ou jusqu'à 3 ans (avec conditions de ressources)	
	773,00
Elle remplace les allocations postnatales et le complément familial "jeune enfant", maintenus provisoirement pour les enfants conçus avant le 1er janvier 1985. En cas de naissances multiples, le montant de l'AJE comprend pour chaque enfant au-delà du 1er, autant de mensualités que celles payées pour le 1er enfant et au même taux (y compris si l'enfant est né non viable ou mort né).	
l'AJE peut se cumuler avec le complément familial "jeune enfant" (taux plein et taux différentiel)	
COMPLEMENT FAMILIAL (*) "Jeune enfant"	
Pour chaque enfant de moins de 3 ans conçu avant le 1er janvier 1985	701,00
Il ne peut se cumuler avec le complément familial "famille nombreuse". Le complément familial "jeune enfant" ne sera maintenu que jusqu'au 30/9/88.	
COMPLEMENT FAMILIAL (CF) (*) "Famille nombreuse"	
Au moins 3 enfants à charge tous âgés de 3 ans et plus ; versement par foyer :	701,00
Il ne peut se cumuler ni avec le complément familial "jeune enfant" ni avec l'allocation au jeune enfant sauf pendant la période prénatale (mois de naissance inclus)	

ALLOCATION PARENTALE D'EDUCATION (APE)	
Plein taux	1 518,00
Mi-taux	759,00
ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL : (ancienne allocation d'orphelin) (ASF)	
Par enfant privé de soutien :	
- de l'un de ses 2 parents - Partiel	378,75
- de ses 2 parents - Total	505,00
ALLOCATION D'EDUCATION SPECIALE (A E S)	
Allocation principale	538,67
Complément 2 ^e catég.	942,67
Complément 1 ^e catég.	1 750,68
ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE (ARS) (*)	
Année scolaire 1986/1987 (B.M. au 1/08/1986)	
	336,67
ALLOCATION DE PARENT ISOLE (*) (API)	
- Allocation pour enfant à charge	841,67
- Personne isolée en état de grossesse	2 525,02

NOTA : les allocations suivies d'un astérisque (*) sont soumises à conditions de ressources.

RETRAITES : REUNION AU MINISTERE

Au cours d'une réunion au Ministère de la Recherche, le 27/6/86 (à la demande du SNTRS-CGT du SNCS-FEN et du SNPCEN-FEN) des informations importantes ont été données par celui-ci.

AVANCES SUR PENSIONS : le Ministère "va étudier (enfin !) avec le CNRS, la possibilité de prêts sur l'honneur" pour les gens qui, déjà partis à la retraite, ont demandé leur validation de leurs services de non-titulaires ; cela tant que leur dossier ne sera pas "bouclé" (ils ne touchent rien aujourd'hui !). Cela fait plus d'un an maintenant que nos trois syndicats avaient demandé une solution rapide à ce problème.

VALIDATION : il est possible de faire valider les années passées sur contrat horaire, à condition d'avoir fait au moins 150 h/mois.